



AIN⁰¹
le Département



HANDICAP

Les conseillers départementaux ont adopté lundi 23 septembre 2024 le Plan handicap 2024-2029.

Avec ce Plan, le Département de l'Ain s'engage dans de nombreux secteurs pour répondre au plus près aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur entourage :

- Habitat et logement,
- Santé et vieillissement,
- Insertion socio-professionnelle,
- Enfance et jeunesse,
- Culture et loisirs.

Ce second Plan handicap est décliné en quatre axes majeurs et fruits d'un travail collaboratif et de terrain.

Département de l'Ain

Direction Générale Adjointe Solidarité
13 avenue de la Victoire
BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél. 3001

Du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h
www.ain.fr



Vers une
société plus
inclusive

DES RÉPONSES CONCRÈTES



Présentation du Plan handicap aux partenaires le 10 octobre au collège de Pont-d'Ain.

« L'Ain, terre du vivre ensemble »

Questionner les besoins exprimés par les Aindinois, impliquer les partenaires, travailler de concert avec les autres directions du Département : voici le triptyque qui a fondé le Plan handicap porté par le Conseil départemental de l'Ain, adopté en septembre dernier.

PAR MYRIAM DENIS

Le Plan handicap a vu 75 % de ses actions réalisées. Ce nouveau Plan handicap est une démarche participative et collaborative, qui vise à répondre aux besoins des habitants, au plus près de leurs problématiques quotidiennes. « Notre objectif était de décloisonner et de travailler tous ensemble », décrit Magali Nesme, directrice de l'autonomie pour la direction générale adjointe de la solidarité du Département, qui a œuvré avec ses équipes sur ce Plan avant de rejoindre, récemment, Lons-le-Saunier. « Le Plan 2017-2022 nous a déjà permis de développer la proximité dans la relation aux habitants, moderniser nos systèmes d'information et de mettre en place la "réponse accompagnée pour tous". » L'objectif de ce Plan handicap 2024-2029 ? « Être une feuille de route pour les cinq années à venir, pour le Département et l'ensemble de ses partenaires, complète Magali Nesme. L'idée est d'atteindre nos objectifs ensemble. Pour les définir, nous avons organisé des groupes de travail, en interne à notre service, mais également avec les autres directions du Département (les collèges, par exemple, ou encore la culture, le sport, les bâtiments, le tourisme), pour que chaque service puisse s'approprier le Plan et l'intégrer dans ses démarches. Le Plan s'ouvre et est inclusif. Avec les partenaires, la démarche fut la même. Nous avons également conduit une quarantaine d'entretiens individuels avec des personnes en situation de handicap, pour aller chercher les besoins et les attentes du terrain. » On ne peut pas uniformiser

la question du handicap, elle est plurielle et c'est pourquoi le Département a fait le choix de cette stratégie.

29 FICHES ACTIONS CONCRÈTES

Afin d'apporter des réponses les plus adaptées aux besoins des habitants, le Département a construit un Plan autour de quatre axes : L'Ain, terre d'inclusion ; L'Ain, terre de citoyenneté ; L'Ain, terre de parcours de vie et L'Ain, terre de qualités humaines. Des axes déclinés en réponses adaptées. Ainsi, la première orientation concerne notamment l'inclusion des plus jeunes personnes handicapées et ce, dès le début de leur vie. Cela concerne le champ de la petite enfance, mais aussi des collèges. « Nous nous sommes rapprochés de nos collègues de la direction des collèges, indique Magali Nesme, pour faire émerger des idées concrètes à mettre en œuvre dans nos établissements, afin de tendre vers une société plus inclusive. » L'orientation « parcours de vie » s'intéresse – entre autres – au rôle des aidants et à la création de lieux de répit. Et celle relative aux « qualités humaines » s'attache par exemple à renforcer l'attractivité des métiers du social et du médico-social.

Besoin d'une information ? N'hésitez pas à contacter le 3001, la plateforme « Ain solidarité j'écoute » et le site ain.fr, qui vise à « assurer une information lisible sur les droits et les offres pour en faciliter et en renforcer l'accès ». Du concret ! ■

TÉMOIGNAGE

Le parcours de Rémi et de sa famille dans notre département

Hussam Mankara, bénévole actif au sein de l'Apajh de l'Ain, est proche aidant pour son fils handicapé, un jeune homme de 28 ans, atteint de troubles du spectre autistique.

« On a commencé à douter alors que Rémi était très jeune : à 18 mois, il ne marchait pas, il avait très peur des personnes qu'il ne connaissait pas, témoigne Hussam Mankara. C'était en 1998 lorsque nous avons entendu pour la première fois le mot "autiste". Le diagnostic est tombé lorsqu'il avait trois ans et demi. Il pleurait beaucoup, il avait peur, il ne mangeait pas. Mais physiquement, on ne voyait rien. »

Commence alors pour la famille un parcours jalonné d'embûches et de joie, de difficultés et de victoires. « Notre fils est resté scolarisé jusqu'à ses 7 ans. Il bénéficiait d'une assistante de vie scolaire en permanence. L'inclusion avait malheureusement ses limites dans son cas, malgré l'intervention quotidienne de l'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), ex AVS (assistante de vie scolaire). Aujourd'hui, il existe les dispositifs Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire), qui permettent d'inclure nos enfants, mais à l'époque cela n'existait pas encore. »

Rémi rejoint alors l'IME (institut médico-éducatif) Henri Lafay à Bourg-en-Bresse. « Nous avons eu le privilège d'intégrer notre fils dans cette structure spécialisée dans l'autisme. Il est resté à l'IME jusqu'à ses 25 ans. Aujourd'hui, il est en accueil de jour à Montréal-la-Cluse, spécialisé dans l'autisme, et créé par le Département.

C'est l'unique structure de ce type sur le territoire, pour l'instant. Au début, on l'emmenait le matin et on allait le chercher le soir. Maintenant, il y a une navette depuis Bourg. Il est content d'y aller. » La famille de Rémi est partie prenante de l'Apajh, l'association pour les adultes et jeunes handicapés. « Avec l'Apajh, nous avons participé à l'élaboration du Plan handicap, c'est primordial pour nous. »

Et de conclure : « Aujourd'hui encore, Rémi ne parle pas. Mais on connaît beaucoup mieux, grâce à la recherche, comment fonctionne l'autisme. Notre parcours de trente années a été difficile, du diagnostic à la prise en charge. Mais la collectivité a énormément aidé notre fils. Rémi, même s'il ne parle pas, nous sourit, nous embrasse, donc on le sent bien, et cela nous rend heureux. » ■



Martine
Tabouret

3 QUESTIONS À

VICE-PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT DÉLÉGUÉE À L'AUTONOMIE, À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Comment le travail autour de ce second Plan handicap a-t-il été impulsé ?

La conception du nouveau Plan handicap du Département a nécessité un véritable diagnostic territorial pour définir les grandes orientations de manière collégiale. Différentes directions du Département et l'ensemble des partenaires de la collectivité ont été mis à contribution pour apporter leur pierre à l'édifice. À la suite du premier Plan handicap mis en œuvre en 2017, un bilan des actions menées a pu être tiré. Une concertation avec les personnes en situation de handicap, les proches aidants, les acteurs institutionnels et associatifs a permis de définir les besoins et les grandes orientations du Plan handicap 2024-2029.

Comment se traduit-il ?

Nous avons souhaité nous inscrire dans la continuité du Plan précédent pour mener une politique au long cours et nous adapter à l'évaluation de ses effets. Le nouveau Plan veut privilégier une approche globale par parcours, au plus près des personnes et de leurs besoins, pour prévenir les ruptures de prise en charge. Cela implique une meilleure coordination des acteurs, de leurs interventions et de leur complémentarité. Pour donner les moyens de l'autonomie à toutes les personnes en situation de handicap, nous devons assurer un accompagnement permanent, être présent en soutien. Nous déclinons ce Plan en quatre axes majeurs.

Avec ce Plan handicap, le Département cherche à être au plus près du terrain...

Essayer de comprendre chaque personne, ses difficultés, ses attentes est indispensable pour proposer une aide globale et pertinente. Ce Plan vise à apporter des réponses concrètes à chacun et je suis sûre qu'il participera efficacement à l'amélioration du quotidien de chaque usager et proche aidant.